

Troyes, le 7 novembre 2014

Secrétariat de direction
Affaire suivie par Mme Véronique PLANSON
Tél : 03 25 42 46 10
veronique.planson@univ-reims.fr

Réf : DIR/597/AH/VP

Le Directeur de l'IUT de Troyes
à
**Messieurs les Chefs de Département
de l'IUT de Troyes**

Objet : Elections au Conseil d'Institut de l'IUT de Troyes

Chers Collègues,

Le **mercredi 10 décembre 2014** auront lieu les **élections au Conseil d'Institut de l'IUT de Troyes**, pour le renouvellement des représentants de chacun des collèges suivants :

- **Collège I** « Professeurs des Universités » : **2 sièges**
- **Collège II** « Enseignants-chercheurs, non professeurs » : **2 sièges**
- **Collège III** « Enseignants non chercheurs » : **4 sièges**
- **Collège IV** « Chargés d'enseignement » : **2 sièges**
- **Collège V** « BIATS » : **3 sièges**
- **Collège VI** : « Etudiants » : **7 sièges**

Les élections se dérouleront dans le hall principal, de 9h00 à 17h00.

L'arrêté, ainsi que les listes d'émargement seront prochainement affichés dans chaque département.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir sensibiliser vos étudiants (et plus particulièrement ceux de 1ère année qui seront élus pour 2 ans), sur le rôle du Conseil d'Institut, en les incitant à constituer une liste et sur leur responsabilité civique, en les incitant à exercer leur droit de vote.

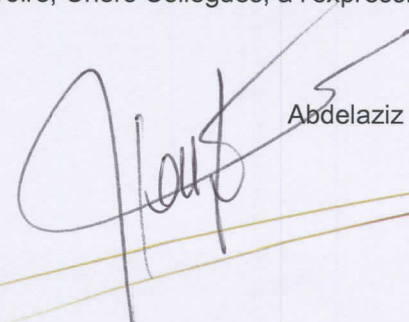
Je vous informe que **la date limite de dépôt des candidatures** a été fixée au **vendredi 5 décembre 2014 – 12h00** (au siège du bureau chargé des opérations électorales – secrétariat de Direction).

J'attire votre attention sur le fait que les listes de candidats, complètes ou incomplètes, doivent respecter l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe imposée par la loi.

Toutefois, il peut s'avérer impossible de respecter cette obligation, notamment pour le Collège I « Professeurs des Universités », où le vivier est constitué de personnes de même sexe.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations au sein de votre département.

Je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'expression de mes sentiments distingués.


Abdelaziz HAMZAOU